

Jean-Pierre Sueur était intervenu auprès d'Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, à la demande de l'UDAF du Loiret, sur le financement des mesures de protection qui s'appliquent aux personnes qui font l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle. Agnès Buzyn lui a répondu.

>> [Lire la réponse de la ministre](#)